

## 1. IDENTIFICATION DU POSTE

Titre du poste : IDE hygiéniste

Grade associé : IDE

Textes réglementaires :

- Instruction du 15 juin 2016 relative à la mise en œuvre du PROPIAS dans le secteur médico-social 2016/2018.
- Décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins
- Arrêté du 7 mars 2017 relatif aux déclarations des infections associées aux soins et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins
- Cahier des charge « Appel à candidatures pour une expérimentation d'infirmière hygiéniste mutualisée en Ehpad pour structurer la prévention et la gestion du risque infectieux en Ehpad » (ARS Bretagne ; 2018)

Position dans l'organigramme :

*Liens hiérarchiques* : Directeur de la filière gériatrique

*Liens fonctionnels* :

- Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) du Centre Hospitalier de Fougères
- 3 EHPAD : directeurs, médecins coordonnateurs, infirmiers coordonnateurs, référents hygiène
  - EHPAD Le Changeon
  - EHPAD Saint Joseph
  - EHPAD Ville Cartier
- CPias Bretagne (accompagnement/soutien/coordination)

## 2. CONTENU DU POSTE

Missions :

- Développer, organiser et coordonner, en lien avec les directions, les référents hygiène, les infirmiers coordonnateurs et les médecins coordonnateurs des établissements fédérés, la mise en œuvre de la politique de gestion des risques infectieux au sein des EHPAD concernés (EHPAD Le Changeon, EHPAD Saint Joseph, EHPAD Ville Cartier).

Activités principales :

- Mise en œuvre des politiques nationales et régionales de prévention du risque infectieux ciblées sur le médico-social (adaptation du programme aux spécificités locales)
- Réalisation de l'autoévaluation du risque infectieux et mise en œuvre des axes d'amélioration
- Missions de conseil, assistance technique, expertise et formation auprès des professionnels des Ehpad
- Rédaction et mise à jour de procédures/protocoles
- Appui en cas d'événement infectieux inhabituel (épidémie, risque légionellose, etc...)

Activités spécifiques :

- Aide méthodologique et accompagnement des équipes médicales et paramédicales à l'évaluation des pratiques professionnelles en matière de prévention du risque infectieux
- Participation aux démarches d'évaluations interne et externe (audits des pratiques, inspections, ...) portant sur le risque infectieux.
- Gestion de proximité des signalements internes et externes des infections associées aux soins : investigations épidémiologiques, suivi et participation à la mise en œuvre des mesures correctives et préventives
- Animation de sessions de formation à destination des personnels des différents établissements
- Participation aux réunions de coordination du CPias Bretagne
- Rédaction d'un rapport annuel d'activité, qui sera transmis au CPias Bretagne et à l'ARS

Compétences nécessaires :

- Diplôme professionnel paramédical : IDE ou IDE spécialisée
- Titulaire d'un diplôme en hygiène hospitalière et prévention des risques infectieux associés aux soins ou engagement à suivre cette formation
- Expérience en hygiène et prévention des risques infectieux associés aux soins souhaitée
- Expériences professionnelles diversifiées en particulier : exercice d'une activité professionnelle relative à la prévention des risques infectieux dans un établissement de santé ou un Ehpad.
- Expérience de formation
- Expérience de la conduite d'audits
- Connaissances particulières requises ou à acquérir : maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, présentation, navigation internet...)
- Exercice, organisation et actualités professionnelles : connaissances approfondies
- Conduite de projet : connaissances approfondies
- Démarches, méthodes et outils de la qualité: connaissances détaillées
- Ethique et déontologie : connaissances détaillées.
- Qualités relationnelles, sens de l'organisation, aptitudes pédagogiques, rigueur, autonomie et esprit d'initiative
- Respect du secret professionnel

### 3. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DU POSTE

- Poste à mi-temps
- Déplacements réguliers dans les EHPAD mentionnés (permis de conduire B) et liens réguliers avec le CPias Bretagne
- Respect de la durée légale de travail et de ses applications à l'établissement d'appartenance
- Amplitude horaire journalière : 9h00-17h00 (à préciser) ; mais ces horaires peuvent être modulables selon les activités en cours, imprévues ou programmées (formation, cellule de crise/risque infectieux, audits de pratiques sur horaires atypiques, etc.)
- Mise à jour des connaissances dans le cadre de la formation continue et du DPC